

1 J'ai le droit de brûler mes déchets de tonte de pelouse en petite quantité dans ma cour non exposée à la route.

- ◆ Vrai
- ◆ Faux

2 Mes déchets de jardin peuvent être mis avec mes autres déchets de repas, d'épluchures de légumes dans mon compost.

- ◆ Vrai
- ◆ Faux

3 Je peux mettre à la poubelle mes déchets de coupe de végétaux.

- ◆ Vrai
- ◆ Faux

4 Je pollue moins à prendre ma voiture pour aller à la déchèterie la plus proche pour jeter mes déchets verts que de les brûler dans mon jardin.

- ◆ Vrai
- ◆ Faux

### Les bons gestes

- ◆ Le compostage est bon pour l'environnement, le portefeuille et pour les plantes !
- ◆ Pour savoir si un système de location de broyeurs est mis en place, renseignez-vous auprès de la mairie ou du syndicat de collecte/traitement des déchets !
- ◆ Pour connaître les déchèteries les plus proches de chez vous, contactez votre mairie ou consultez son site internet !

### Solutions

- 1 Faux, petite ou grande quantité, dans un lieu fermé ou non, déchets de tonte, délagage ou d'autres : tout brûlage de déchets verts est strictement interdit.
- 2 Vrai, pratiquement tous les déchets organiques sont compostables.
- 3 Faux, aucun déchet vert ne doit être mis à la poubelle. Réutilisation de ces déchets pour paillage et compostage seront les bienvenus dans votre jardin ou sinon la collecte en déchèterie permettra une valorisation de ces déchets.
- 4 Vrai, le brûlage de déchets verts génère une pollution très importante, plus que cela ne le laisse paraître : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de poussières que 70 à 920 aller-retour à la déchèterie en fonction du véhicule.

L'arrêté préfectoral d'emploi du feu  
[http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/201301\\_AP\\_emploi\\_du\\_feu\\_definitif\\_avec\\_mention\\_signe\\_cle754b41.pdf](http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/201301_AP_emploi_du_feu_definitif_avec_mention_signe_cle754b41.pdf)



Rendez-vous sur  
 Espace Éco-citoyens  
 « Que faire de ses déchets verts ? »

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage/que-faire-de-ses-dechets-de-jardin>

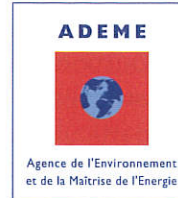
Des solutions pour agir

<http://www.lesbonsplanspourlair.org>



Téléchargez une application gratuite, pour flasher les codes proposés dans ce document.

Création : Tailon.fr - Rédaction : BURGEAP - Impression avec des encres végétales sur papiers recyclés



# Ne brûlons plus nos déchets verts à l'air libre !



Pour notre air,  
 chaque geste compte !

agissons ! informons ! respirons !